

Date de dépôt : 9 janvier 2012

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2010

Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors des séances des 1^{er} et 22 novembre 2011, la CACRI a traité le RD 881 sous les présidences de MM. Eric Levraz et Bertrand Buchs. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuillemier que nous remercions pour l'excellence de son travail. Les discussions de commission ont été suivies par M. Fabien Mangilli que nous remercions pour sa disponibilité et son attention de tous les instants.

Ont également participé aux travaux : M^{mes} Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, et Nadine Mudry, secrétaire adjointe au DSPE, pour la séance du 1^{er} novembre ; M^{mes} Isabel RoCHAT, conseillère d'Etat en charge du DSPE, et Nadine Mudry, secrétaire adjointe au DSPE, pour la séance du 22 novembre. Que toutes soient remerciées pour leur disponibilité et la qualité du dialogue entretenu avec les commissaires.

Préambule

Conformément à l'article 4 de la loi sur le financement de la solidarité internationale du 4 octobre 2001 (LFSI ; D 1 06), le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport annuel sur ses activités mais inclut aussi les

considérations, les perspectives d'avenir et les grands axes que le Conseil d'Etat entend suivre en la matière.

Le RD 881 revêt cette année une importance toute particulière, puisqu'il correspond au dixième anniversaire du vote de la loi par le Grand Conseil. Dix ans donc d'activités, naturellement riches, mais qui sont aussi l'occasion de prendre un peu de recul pour mieux prendre conscience de l'évolution des choses.

Le rapporteur se plaît à relever ici deux événements qui marquent la coopération internationale genevoise et qui ne pouvaient figurer dans le RD 881 puisqu'ils sont postérieurs à la période couverte par ce rapport.

Premièrement, 2011 imprégnée par le travail important d'un des partenaires de l'Etat, la Fédération Genevoise de Coopération (FGC), qui a publié une brochure montrant l'effort financier et la participation des communes genevoises à la coopération au sens large. La FGC a aussi organisé un débat avec différents représentants de partis et des acteurs de la coopération suisse. Le tout ayant été agrémenté d'une conférence de presse en présence de M^{me} Isabel Rochat.

Deuxièmement, le tableau ne pourrait être complet s'il n'était relevé que 2011 a également été, grâce à l'initiative du Président du Grand Conseil, M. Renaud Gautier, l'occasion de rencontrer par deux fois le CICR, autre partenaire privilégié de l'Etat. Ces rencontres ont permis de mieux comprendre et cibler le travail fourni par cette institution genevoise de renom mais aussi par la présentation de leur part des enjeux d'aujourd'hui tout en évaluant les besoins structurels et de maintien des activités sur le terrain.

Audition du service de la solidarité internationale (SSI)

M^{me} Alonso Lormand remarque que le canton et les communes genevoises participent pour moitié de l'aide apportée par l'ensemble des cantons suisses et elle rappelle que Genève est le canton le plus actif dans le domaine.

Elle évoque ensuite le rapport et elle signale qu'en 2010 le Conseil d'Etat a décidé de donner une priorité à l'environnement et aux projets liés au changement climatique, ce qui implique qu'un million de francs a été attribué plus spécifiquement à cet aspect. Elle ajoute qu'en 2010, le tremblement de terre en Haïti a soulevé un grand élan de solidarité. Elle précise que le Conseil d'Etat a donné 400 000 F à la Croix rouge suisse et à Médecins sans frontières pour ce pays. Elle remarque qu'une plateforme conjointe a été montée avec les communes genevoises et les différentes associations actives en Haïti afin d'assurer la coordination. Elle précise que des critères ont été

établis en se référant aux leçons tirées de l'expérience du tsunami. Elle indique que cette aide a formé une partie importante de la solidarité internationale. Elle précise que plus d'un million de francs a été donné à différentes petites associations œuvrant pour les écoles, les orphelinats et des programmes de santé dans ce pays. Elle signale qu'un déplacement sur place est prévu afin de se rendre compte de l'utilisation de cet argent.

Elle explique ensuite que 150 dossiers sont étudiés chaque année par le service et elle remarque qu'entre 40 et 50% des dossiers reçus sont refusés car ils ne répondent pas aux critères. Elle rappelle qu'un suivi est opéré pour chaque projet avec des rapports, notamment des rapports financiers. Elle explique que le CICR est un grand partenaire avec une convention dont le montant est de 3 millions de francs, 3 millions qui ont été investis en Colombie et en Géorgie. Elle répète que la fédération genevoise de coopération est l'autre grand partenaire de la solidarité internationale avec un montant également de 3 millions. Elle précise que la relation de confiance avec la Fédération date maintenant de plusieurs années et que les relations sont professionnelles.

Elle rappelle qu'une partie du budget reste à Genève, géré par la Chancellerie pour les manifestations liées à l'aide internationale, pour permettre aux pays émergents de participer aux conférences internationales se tenant à Genève ainsi que pour aider à payer les loyers des missions des pays les plus pauvres, à hauteur de 1,2 million par année. Elle rappelle alors que le budget est de 15 millions et indique que le pourcentage pour la solidarité internationale est toujours de 0,2%, (y compris le coût du service même du SSI) malgré la volonté du Conseil d'Etat d'augmenter ce taux. Elle mentionne que les charges continuent à monter depuis 2003.

Débat de la commission

Une question préalable porte sur l'accent mis sur la protection de l'environnement par rapport à la loi sur le développement durable dont les trois pans sont normalement indissociables (environnement, social, économie) et les compromis réalisés par rapport à ces trois pans. Il est intéressant de connaître aussi quels sont les critères d'attribution pour le financement d'associations qui n'ont pas leur siège à Genève.

M^{me} Alonso Lormand répond que la loi sur le développement durable est toujours intégrée dans les critères pris en compte lors de l'examen des projets. Elle remarque que l'examen d'un projet sur un dispensaire prend en compte le traitement des déchets, par exemple. Elle ajoute que cette volonté de favoriser les projets environnementaux n'avait pas pour but de mettre de

côté les autres projets, le but principal demeurant la lutte contre la pauvreté. Elle signale qu'un projet de captation de CO₂ par un type d'arbres a été aidé, un projet dont la dimension première est environnementale mais dont les retombées sont également sociales et économiques. Elle explique ensuite que la solidarité internationale s'adresse effectivement aux associations genevoises à l'exception de l'aide humanitaire et des associations travaillant dans l'environnement. Elle précise que ces deux dimensions sont peu représentées à Genève.

Une remarque est faite quant aux moyens mis en place pour renforcer les processus économiques. En ce sens, y a-t-il des financements d'associations essayant de promouvoir le libre échange et de restreindre les barrières douanières ? Il est malheureusement constaté que non.

Il est évoqué la page 9 du rapport sur l'aide apportée aux populations colombiennes en lien avec la culture de coca. M^{me} Alonso Lormand répond avoir vu elle-même le projet en Colombie et elle remarque que certaines communautés commencent à planter de la canne à sucre et des plantes différentes de la coca. Elle ajoute que l'aide vise également à avoir un développement plus global en construisant des écoles par exemple.

Un commissaire se soucie de savoir si le SSI exige de la part des associations des rapports sur les activités menées. Il demande également si des aides sont parfois supprimées en raison d'activités insatisfaisantes. Il est expliqué que des conventions sont faites avec les associations et précisé que des rapports financiers sont demandés. Il est possible de faire des audits externes, d'aller voir sur le terrain (deux missions ont été réalisées en 2010, sachant que des experts externes peuvent être sollicités) et de demander des retours. En outre, le versement des deuxième tranches de financement n'est pas fait si le rapport n'est pas approuvé. A relever cependant que seul 10% des projets posent des problèmes ou prennent du retard en raison de changements sur le terrain. Malgré des problèmes quelques fois constatés, ils restent en définitive toujours des acquis.

Audition de la conseillère d'Etat

M^{me} Rochat prend la parole et déclare que dans le contexte que l'on connaît au cours de ces derniers mois, il est de plus en plus essentiel qu'un Etat se détermine par une ligne budgétaire sur une aide aux pays défavorisés. Elle ajoute avoir participé aux commissions consultatives sur la solidarité internationale puisqu'il est important d'en ressentir l'ambiance pour prendre la décision. A relever ensuite que les efforts en 2010 ont été portés sur les incidences climatiques et plus particulièrement sur les populations victimes

de catastrophes climatiques. Il est vrai que le sort lié aux populations dans le besoin entraîne en outre une aide logique, voire une aide d'urgence comme pour Haïti. Il faut cependant considérer l'aide apportée tant par le canton que par les communes et prendre en compte que Genève participe à 57% de l'aide totale apportée par la Suisse. Elle pense donc qu'il faut en avoir conscience lorsque l'on parle du 0,7%.

Elle signale par ailleurs que les critères d'attribution ont été clairement vérifiés à travers une grille de lecture compréhensible, en dehors de la Fédération genevoise de coopération et du CICR, mais qu'il faut aussi reconnaître la qualité du travail des associations demandresses et des informations données par ces dernières.

Le CICR porte en lui-même les racines de la Genève internationale et elle déclare qu'il est important de jeter un regard tout particulier à cette institution non seulement en raison de son histoire avec Genève mais également au vu des défis du futur.

Débat et considérations en commission

Est-ce que l'important ne se situe pas avant tout au niveau des principes de la coopération au développement qui s'axe non seulement en fonction de l'aide d'urgence, inhérente effectivement aux questions climatiques, mais également du développement sur le long terme ? A cet égard la relation avec le CICR et la FGC est particulièrement cohérente et saine. Il est normal que Genève apporte une aide plus importante que les autres cantons puisqu'elle abrite la Genève internationale et cela ne doit pas être un alibi pour s'empêcher d'aller plus loin.

La loi a maintenant dix ans. Lors de son vote en 2001, M. John Dupraz (alors député) avait demandé que l'augmentation des montants de l'aide au développement soit échelonnée dans le temps. Le parlement avait alors refusé cette idée souhaitant que l'affectation de 0,7% du budget de fonctionnement soit immédiate. Cela n'a en l'occurrence jamais été le cas et l'augmentation des budgets de l'aide ne s'est faite que timidement. Aujourd'hui, 10 ans après, la proportion n'est que de 0,2%. Il serait donc indispensable d'avoir des gestes très concrets dans les années à venir.

En ce qui concerne le SSI, il est important de mentionner que tous les commissaires se plaisent à relever la qualité et le sérieux du travail effectué.

M^{me} Rochat affirme qu'il est possible d'émerger de la ligne budgétaire en cas d'aide d'urgence. Elle rappelle que les Chambres discutent sur un retour au 0,5% et elle pense que cela doit être pris en compte par le Grand Conseil. Elle signale ensuite qu'une information sera donnée sur la politique

budgétaire par M. Hiler. Nous allons nous retrouver face à une réalité qui ne va pas forcément dans le sens des augmentations et elle doute que la marge de progression soit spectaculaire. Elle ajoute qu'il en va par ailleurs de la responsabilité du canton de marquer le coup par rapport à une réalité mondiale et elle précise que le Conseil d'Etat est derrière cette politique de solidarité internationale en appliquant une politique de progression dans le domaine. Elle déclare encore que l'effort porté en 2010 sur l'environnement entre bien évidemment dans une politique générale de solidarité internationale.

Une remarque est apportée sur la connaissance des apports des uns et des autres notamment au niveau communal (certaines communes consacrent déjà 0,7% de leur budget de fonctionnement voire même plus), de l'opportunité d'apporter de l'aide à certains pays, notamment de l'Europe de l'Est. L'importance d'avoir une coordination entre les donateurs, pour le moins d'avoir une connaissance des apports financiers genevois globaux et des garanties sur le non-profit d'organes étatiques de ces pays pour leur propre fonctionnement. Il est aussi à prendre conscience que certains régimes jouent sur tous les tableaux et qu'il convient aussi de faire la part des choses.

Concernant l'aide d'urgence il est relevé qu'elle donne naissance par la suite à des projets s'inscrivant dans la durée. Il ne convient dès lors pas de dissocier ces éléments qui sont justement en lien.

M^{me} Rochat pense que dans le cadre des migrations, des renvois et des accords de réadmission, il arrive que des pays reprochent à Genève l'aide qu'elle apporte en affirmant que certaines associations sont soutenues par Genève, des associations considérées comme islamistes par les pays concernés. Elle précise que les blocages de réadmission qui existent découlent en partie de ce problème. Elle déclare alors qu'il est donc possible de commettre des impairs à travers l'aide internationale. Elle déclare qu'en réalité les différents projets sur le long terme viennent stabiliser des situations qui ont fait l'objet d'aide d'urgence.

Débats interne et prise de positions

Le groupe socialiste prendra acte de ce rapport et relève certaines nuances qui sont importantes. Il ajoute que son groupe regrette la frilosité du 0,7% malgré la volonté du parlement. Il rappelle que la coopération est toujours le parent pauvre puisque c'est toujours dans ce domaine que l'on coupe en cas de problèmes financiers. Il pense que cela est contre-productif puisque c'est aussi en réglant les problèmes des moins nantis que l'on peut régler les problèmes à Genève.

L'UDC relève qu'effectivement personne ne sait qui verse combien. Elle pense en l'occurrence que la Suisse est très généreuse et signale ensuite être énervée de voir la Suisse verser des sommes gigantesques aux nouveaux arrivants dans l'Union européenne. Elle ajoute que cette dernière doit assumer le fait d'accueillir des pays qui ne répondent pas aux critères. En matière d'accords de réadmission, la Suisse pourrait également supprimer des aides aux pays qui refusent de reprendre leurs ressortissants délinquants.

Un député (L) rappelle, concernant la justesse du reproche fait au Conseil d'Etat de ne pas atteindre 0,7%, que tout parti politique peut proposer un amendement lors du budget pour rectifier cela. Il pense que la responsabilité relève donc du Grand Conseil.

Le MCG déclare que les finances actuelles sont difficiles et il pense qu'une fois de plus ce seront les contribuables qui en feront les frais. Il mentionne qu'il faut penser aux citoyens qui connaissent parfois des situations dramatiques avant de penser au 0,7%. Il rappelle que charité commence par soi-même.

Les Radicaux se déclarent sensibles aux explications socialistes. Ils se demandent toutefois s'ils sont prêts à diminuer le nombre de fonctionnaires à Genève pour augmenter ce pourcentage d'aide à la solidarité internationale. L'Etat est hypertrophié et pléthorique et il faut peut-être revoir le fonctionnement de l'Etat pour dégager plus de moyens.

Les Socialistes déclarent alors partager l'avis libéral en théorie mais ils rappellent qu'il y a des rapports de force, voire « des chantages à la baisse », qui ne permettent pas de rectifier à la hausse le pourcentage de l'aide lors des votes des budgets. Ils ajoutent ensuite par rapport à l'intervention de l'UDC que les mendiants et les voleurs à Genève ne sont pas forcément directement en lien avec les problématiques locales et rurales des pays en voie de développement. Ils signalent ensuite qu'il faut également apporter de l'aide aux personnes moins favorisées à Genève ce qui ne peut être mis en opposition avec l'aide apportée aux pays pauvres.

Les Verts déclarent prendre acte de ce rapport. Ils mentionnent que les propositions concernant l'importance d'avoir une coordination entre les donateurs, pour le moins d'avoir une connaissance des apports financiers genevois globaux et des garanties sur le non profit d'organes étatiques de ces pays pour leur propre fonctionnement, sont totalement judicieuses et souhaitent que cela figure bien dans le rapport.

Vote

Le Président passe au vote du rapport 881 :

En faveur : 13 (2 S, 3 Ve, 2 R, 1 PDC, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)
